

Nantes, le 1^{er} juillet 2022

Bureau métropolitain du vendredi 1^{er} juillet 2022

De nouvelles actions concrètes en faveur des projets de proximité des communes, de la mise à l'abri des plus précaires et de l'insertion professionnelle

Le bureau métropolitain réuni aujourd'hui dans les locaux de Nantes Métropole a adopté 31 délibérations. Parmi elles, plusieurs témoignent de l'action de la Métropole en faveur d'actions de proximité aux côtés des communes ou encore de l'engagement de Nantes Métropole en faveur de l'égalité sociale et de la transition écologique du territoire.

La Métropole aux côtés des communes pour des aménagements d'espaces publics de proximité : vote d'une enveloppe de 10 M€ pour 9 projets

Plusieurs projets de proximité portés par les communes ont fait l'objet d'un vote pour permettre l'aménagement d'espaces publics de proximité, de végétalisation, de création d'îlots de fraîcheur, et de mobilités douces. Parmi eux :

- à Saint-Sébastien sur Loire, l'aménagement des abords de l'Hôtel de Ville (estimés à 2 250 435,72 € TTC) et des rues Pierre Bérégovoy et de Beaugency (estimée à 650 000 € TTC) ;
- à Rezé, l'aménagement de voirie Secteur hôtel de ville – Place Daviais (estimé à 2,3 M€ TTC) ;
- à Carquefou, l'aménagement de voirie du secteur Belle Etoile Nord (estimée à 1 500 000 € TTC) et celui de la Rue du Moulin Boisseau (estimé à 400 000 € TTC) ;
- à St Léger les vignes, l'aménagement de la rue de la Haute Galerie (estimé à 565 000 € TTC) ;
- à Saint-Aignan de Grand Lieu, l'aménagement de la rue des Frères Rousseau, section sud (estimé à 330 000 € TTC) ;
- à La Chapelle-sur-Erdre, l'aménagement de la rue de la Haute Gournière (estimé à 642 000 € TTC (valeur janvier 2023) ;
- à Nantes, la requalification des abords de l'école des Plantes (estimée à 590 000 € TTC) et des abords de l'école de la Beaujoire (estimée à 2 690 000€ TTC).

Rezé : réalisation d'un embarcadère à Trentemoult aval pour de futures liaisons avec Gare maritime et le Bas-Chantenay

Dans le cadre des 30 engagements du Grand Débat Loire, et afin de développer les liaisons fluviales sur le fleuve, les élus viennent d'adopter la réalisation d'un embarcadère comprenant un ponton et une passerelle, permettant le développement de deux nouvelles liaisons fluviales connectant le secteur de Trentemoult aval, d'une part au secteur du Bas Chantenay et d'autre part, au secteur de la Gare Maritime.

L'enveloppe financière prévisionnelle pour cette réalisation est fixée à 1,62 M€ TTC.



Approbation d'un bail avec Atlantique Habitations pour la construction d'une résidence sociale de 100 places pour des personnes en grande précarité

Nantes Métropole est propriétaire d'un parking d'environ 3380m², Chemin de la Censive du Tertre à Nantes, qu'elle décide donc de mettre à disposition du bailleur social Atlantique Habitations par le biais d'un bail à construction d'une durée de 20 ans, moyennant une redevance annuelle. Il s'agit d'y construire d'une résidence sociale d'une centaine de places pour un public de réfugiés avec titres de séjour et de jeunes actifs en attente d'un accès au parc de logement de droit commun.

Près de 600 000 € pour la mise à l'abri et la résorption des lieux de vie indignes

Plusieurs projets portés par les communes de Sainte-Luce-sur-Loire, d'Indre, Bouguenais, Rezé et Nantes ont été approuvés au titre du fonds de solidarités 1 % pour la mise à l'abri.

Par ailleurs, des subventions ont été votées, à hauteur de 154 55 € pour Solidarités internationales afin de garantir un accès décent et salubre à l'eau potable sur 25 campements dans les communes de Nantes, Saint-Herblain, Orvault, Bouguenais, Sainte-Luce, La Chapelle-sur-Erdre et Carquefou. 45 000 € supplémentaires ont été accordés à l'association Les Forges (portant le total attribué à 121260 € pour 2022) pour des actions de médiation en santé sur les terrains d'insertion temporaires et bidonvilles métropolitains.

Près de 400 000 € pour des projets dans le champ de l'emploi et de l'insertion professionnelle

De nombreuses associations locales comme Trajet, Les Eaux Vives, l'Ouvre-Boîtes, l'ADIE, VRAC, la Bele Cordée nantaise, Tous tes Possibles, etc. ont bénéficié aujourd'hui d'une subvention de Nantes Métropole.

Le bureau métropolitain en bref

est composé de 64 membres élus par le conseil métropolitain, contre 47 lors du précédent mandat : la présidente, 20 vice-président(e)s et 43 conseillers métropolitains (dont 23 avec délégations). Les 24 maires des communes y siègent, garantissant une plus forte représentation des communes et une gouvernance plus collective. Le bureau métropolitain se réunit tous les deux mois et est amené à voter certaines décisions, en vertu des délégations qui lui sont attribuées par le conseil : aménagements de proximité, subventions inférieures à 300 000 € etc.